

D.6.5L

Compte-rendu de la réunion du 30/06/1986
=====

Le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, le Lt Col BEM NDINDILYIMANA Augustin, a dirigé la réunion des Agents du Ministère désignés pour remplir les tâches dans le cadre des manifestations du 5 Juillet 1986.

Il a rappelé que la note de service n° 2500/15 08.03 du 27 Juin 1986 définit bien les tâches que chaque agent doit remplir pour que les manifestations du 5 Juillet 1986 puissent réussir comme celles qui ont été organisées les années précédentes.

Ainsi il a insisté à ce qu'il y ait une bonne organisation surtout dans la réception des acteurs, leur transport et leur habillement.

Réception des acteurs

Le Ministre NDINDILYIMANA a porté à la connaissance des participants que le Secrétaire Général du M.R.N.D. venait de lui accorder une somme de 1.200.000 FRW. Cette somme sera utilisée pour la réception des acteurs, les jetons de présence des jeunes acteurs de NYAMIRAMBO.

Il a insisté pour que des gens qui sont venus des préfectures pour aider à préparer les manifestations partent au plus tard le 06/07/1986 pour éviter des charges supplémentaires.

Le Ministre est revenu sur la réception.

Pour bien organiser cette réception il faudrait que tous les acteurs arrivent en même temps dans les jardins de la Présidence du M.R.N.D. et qu'il y ait une décentralisation des responsabilités au moment de la distribution des boissons et de la viande aux différents groupes des acteurs. Les responsables de ces groupes devront donc collaborer avec le groupe chargé d'organiser la réception. Il est à noter que les membres du groupe qui ne sont pas disponibles pour commencer les préparatifs de la réception ont été remplacés par les autres agents du Ministère.

Transport des acteurs

- Le responsable du transport en collaboration avec le Gestionnaire des Crédits doivent établir une liste de tous les véhicules qui sont disponibles à partir du 30/06/1986 avec des propositions de répartition.
- Les responsables des différentes tâches seront informés et consultés pour la répartition de ces véhicules compte tenu de leurs besoins.